



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2009

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, mardi le 30 juin 2009 à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont également présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

226/30-06-09

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du Conseil étant tous présents,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe, et modifié de la façon suivante :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131
3. Règlement numéro 151 : Date de la tenue du registre
4. Adoption du règlement numéro 152 modifiant le règlement numéro 124 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics
5. Mandat à ORVERT Coop de solidarité
6. Achat d'arbres pour le centre-ville
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire.

### ADOPTÉE

227/30-06-09

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 151 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 131

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 151, sa portée, son coût, son mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2009

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131 et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131.

### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131 est reproduit au livre des règlements.**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 151 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE**

Conformément à l'article 535 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 151 au 16 juillet 2009 de 9h00 à 19h00 au bureau municipal du secteur Sainte-Véronique situé au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

228/30-06-09

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 152 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 124 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES LIEUX PUBLICS**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière fait la lecture du règlement numéro 152 modifiant le règlement numéro 124 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 152 modifiant le règlement numéro 124 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics.

### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du règlement numéro 152 modifiant le règlement numéro 124 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics est reproduit au livre des règlements.**

229/30-06-09

### **MANDAT À ORVERT COOP DE SOLIDARITÉ**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De mandater ORVERT Coop de Solidarité pour la fourniture d'un service de patrouille environnementale sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge au cours de l'été 2009 ayant pour mandat de recueillir certaines informations nécessaires à la Ville et d'informer les citoyens sur des sujets de nature environnementale, le tout pour un montant total n'excédant pas 12 000,00 \$ plus les taxes applicables.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2009

**M. Normand Girouard, conseiller, déclare avoir indirectement un intérêt pécuniaire particulier relativement à l'item suivant étant donné qu'un contrat doit être accordé à une compagnie appartenant à son fils. M. Girouard quitte la salle pour la durée des délibérations et du vote. Il est 19h42.**

230/30-06-09

### **ACHAT D'ARBRES POUR LE CENTRE-VILLE**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quarante-six (46) arbres pour le centre-ville au coût de 21 850,00 \$ plus les taxes, incluant l'installation et le paillis de cèdre naturel, chez Aménagement Girouard de Mont-Laurier, le tout conformément à leur offre de service du 19 juin 2009.

Que les sommes nécessaires à cet achat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 118.

### **ADOPTÉE**

**M. Girouard reprend son poste. Il est 19h45.**

### **Période de questions**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

231/30-06-09

### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h48.

### **ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger

\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe